



**DELIBERATION : N° 2024/061**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Transmission des actes – avenant à la convention initiale passée avec la Préfecture pour intégration des actes budgétaires.**

Convocation du : 30 août 2024

Rapporteur : M. Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 4 septembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (18) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GUERIN Sébastien, GERVOT Christian, TEK Delphine, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Membres absents excusés représentés (01) : SFORZI Olivier a donné pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Membres absents non excusés et non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (19).

Secrétaire de séance : DUMAS Mélissa.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2014 validant la convention entre la Commune et la Préfecture de la Haute-Garonne pour la télétransmission des actes ;

Considérant que cette convention ne prévoyait pas initialement dans ses annexes la télétransmission des actes budgétaires, et qu'il convient, afin de faciliter le fonctionnement des services, d'inclure cette fonctionnalité au moyen d'un avenant ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** l'avenant à la convention passée avec la Préfecture de la Haute-Garonne, incluant désormais la télétransmission de tous les actes budgétaires (budgets primitifs, décisions modificatives de crédits, comptes administratifs ou CFU, etc...).

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant ainsi qu'à procéder à toutes les démarches nécessaires concernant cette opération.

Pour : 19  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**La secrétaire**  
**Mélissa DUMAS**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>